

VILLE DE PULLY  
**Municipalité**

Direction Administration générale, finances et affaires  
culturelles

---

Préavis No 22 - 2005  
au Conseil communal

**Budget année 2006**

26 octobre 2005

## Table des matières

<b>1. PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. ANALYSES .....</b>	<b>3</b>
<b>2.1 ANALYSE DES CHARGES .....</b>	<b>4</b>
<b>2.1.1 CHARGES MAITRISABLES .....</b>	<b>4</b>
<b>2.1.1.1 CHARGES DE PERSONNEL .....</b>	<b>7</b>
<b>2.1.2 CHARGES NON MAITRISABLES.....</b>	<b>7</b>
<b>2.1.2.1 INTERETS PASSIFS.....</b>	<b>9</b>
<b>2.1.2.2 AMORTISSEMENTS.....</b>	<b>12</b>
<b>2.1.2.3 REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS A DES COLLECTIVITES</b>	<b>12</b>
<b>2.1.2.3.1 FACTURE SOCIALE .....</b>	<b>13</b>
<b>2.1.2.3.2 PEREQUATION DIRECTE HORIZONTALE.....</b>	<b>17</b>
<b>2.1.2.3.3 TRANSPORTS PUBLICS.....</b>	<b>18</b>
<b>2.1.2.3.4 REPORTS DE CHARGES CANTONALES - CONCLUSION.....</b>	<b>19</b>
<b>2.1.2.4 CHARGES INTERNES.....</b>	<b>20</b>
<b>2.1.2.4.1 IMPUTATIONS INTERNES (CHARGES) .....</b>	<b>20</b>
<b>2.1.2.4.2 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX .....</b>	<b>20</b>
<b>2.1.2.5 ANALYSE DES CHARGES - RECAPITULATION .....</b>	<b>22</b>
<b>2.2 ANALYSE DES REVENUS.....</b>	<b>23</b>
<b>2.2.1 REVENUS FISCAUX.....</b>	<b>23</b>
<b>2.2.2 REVENUS NON FISCAUX .....</b>	<b>26</b>
<b>2.2.3 REVENUS INTERNES .....</b>	<b>28</b>
<b>2.2.4 ANALYSE DES REVENUS - RECAPITULATION.....</b>	<b>31</b>
<b>2.2.5 ANALYSE DES CHARGES ET DES REVENUS - RECAPITULATON.....</b>	<b>33</b>
<b>3. CONCLUSIONS .....</b>	<b>35</b>

## Budget année 2006

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### **1. Préambule**

A l'instar du budget de l'année 2005, la Municipalité, en lieu et place d'un commentaire succinct du budget, a souhaité donner, par le biais du présent préavis, un éclairage précis de la démarche entreprise, depuis près de trois ans, en vue de mieux contenir les dépenses du ménage communal et de restructurer les services administratifs.

La dégradation de nos finances ne date pas d'aujourd'hui et ce n'est pas faute d'avoir tiré à temps la sonnette d'alarme. La Municipalité se trouve dans la situation où elle ne peut qu'affirmer que l'on n'atteindra pas les objectifs fixés à coups d'économies seulement. En effet, celles-ci, sans toucher au niveau des prestations, ont atteint leurs limites. Ainsi, le budget 2006 qui vous est proposé peut être considéré comme un budget « plancher » en dessous duquel il sera difficile d'aller tout en maintenant la même qualité des prestations.

Depuis plusieurs années déjà, on a pu constater une nette péjoration de la situation financière de la Ville de Pully. En effet, les années 2001 et 2002 ont été marquées par des revenus exceptionnels qui n'étaient pas prévus dans les budgets en question. Il faut être conscient que, sans ces recettes exceptionnelles, les comptes communaux auraient déjà accusé des déficits lors des années 2001 et 2002.

Les comptes des années 2003 et 2004 se sont soldés, quant à eux, par des déficits qui suivaient celui de CHF 1.0 mio des comptes 2002. Ces déficits ont pu être ramenés à des proportions acceptables grâce aux directives très strictes émanant de la Municipalité, ainsi qu'à un contrôle accru sur l'utilisation des moyens financiers mis à disposition par le Conseil communal.

### **2. Analyses**

Le budget communal est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

On peut noter de grandes différences dans les charges et revenus avec l'année 2003 qui proviennent essentiellement du fait que, dès l'année 2004, nous ne participons plus au Fonds de régulation EtaCom, ni au Fonds Bavaud puisque ces participations ont été compensées par la bascule d'impôt consécutive à la mise en place d'EtaCom (passage du taux communal de 85% à 69%).

***Tableau comparatif des charges et des revenus entre le budget 2006, le budget 2005, les comptes 2004 et les comptes 2003 :***

	<b>Budget 2006</b>	<b>Budget 2005</b>	<b>Comptes 2004</b>	<b>Comptes 2003</b>
Total des charges	119'731'009	120'533'727	114'958'532	128'973'204
Total des revenus	111'732'981	110'565'489	107'277'630	123'317'953
<b>Déficit</b>	<b>7'998'028</b>	<b>9'968'238</b>	<b>7'680'902</b>	<b>5'655'251</b>

Pour le budget 2006, les totaux des charges et des revenus ne correspondent pas aux montants figurant dans la brochure du budget 2006. Ceci s'explique par le changement de méthode de comptabilisation de la péréquation directe horizontale. En effet, afin de respecter les dispositions cantonales en matière de comptabilité, nous avons dû appliquer une autre méthode (méthode brute) pour la prise en compte de la péréquation horizontale. Dans le cadre des analyses figurant dans le présent préavis, nous avons pris en compte le montant net et non celui qui figure dans la brochure du budget 2006.

## **2.1 Analyse des charges**

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en 3 catégories :

- Les charges maîtrisables
- Les charges non maîtrisables
- Les charges internes

### **2.1.1 Charges maîtrisables**

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux autorités et au personnel
- Charges relatives aux biens, services et marchandises
- Charges relatives aux aides et subventions octroyées

**Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2006 et le budget 2005 :**

Intitulé	Budget 2006	Budget 2005	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	<b>28'184'725</b>	28'518'830	-334'105	-1.1%
Biens, services et marchandises	<b>22'387'685</b>	22'349'210	38'475	0.1%
Aides et subventions	<b>4'747'000</b>	4'680'200	66'800	1.4%
<b>TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES</b>	<b>55'319'410</b>	<b>55'548'240</b>	<b>-228'830</b>	<b>-0.4%</b>

**Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2006 et les comptes de l'année 2004 :**

Intitulé	Budget 2006	Comptes 2004	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	<b>28'184'725</b>	30'305'063	-2'120'338	-7.0%
Biens, services et marchandises	<b>22'387'685</b>	22'269'589	118'096	0.5%
Aides et subventions	<b>4'747'000</b>	4'264'277	482'723	11.3%
<b>TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES</b>	<b>55'319'410</b>	<b>56'838'929</b>	<b>-1'519'519</b>	<b>-2.6%</b>

Les charges de personnel sont en très nette baisse, de 7% par rapport aux comptes de l'année 2004. Cet excellent résultat est à modérer par le transfert du personnel administratif des écoles au Canton.

Les achats de biens, services et marchandises sont, quant à eux, en légère augmentation de 0.5% par rapport aux comptes 2004, soit une augmentation annuelle moyenne d'environ 0.25%, progression nettement en dessous de l'inflation observée durant l'année 2004.

**Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2006 et les comptes 2003 :**

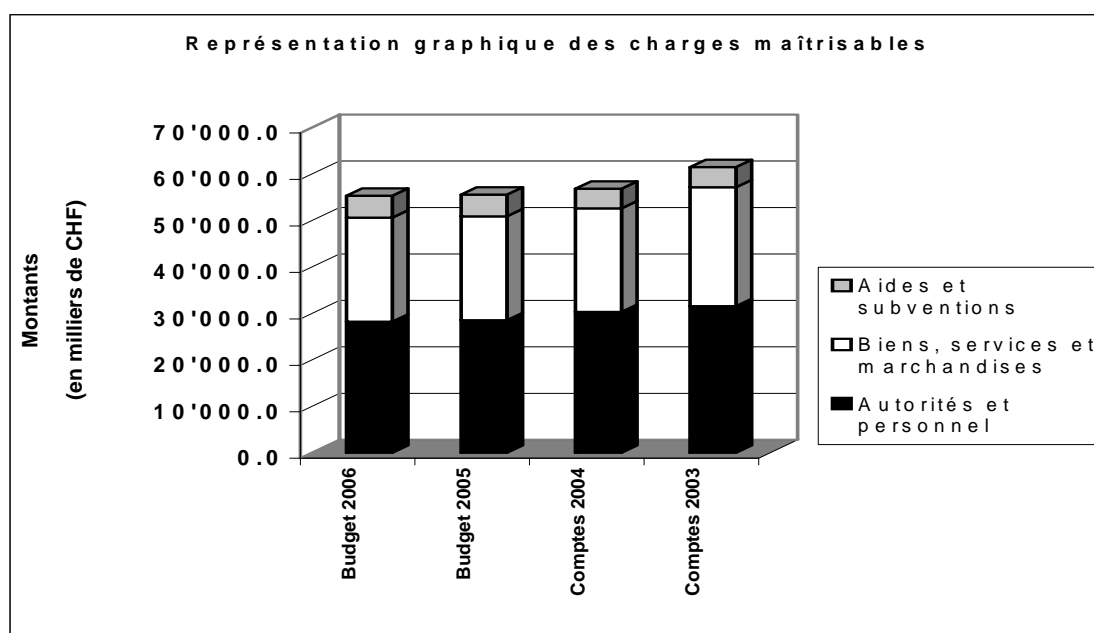
Intitulé	Budget 2006	Comptes 2003	Ecarts	Ecarts (en %)
Autorités et personnel	<b>28'184'725</b>	31'543'807	-3'359'082	-10.6%
Biens, services et marchandises	<b>22'387'685</b>	25'601'681	-3'213'996	-12.6%
Aides et subventions	<b>4'747'000</b>	4'335'747	411'253	9.5%
<b>TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES</b>	<b>55'319'410</b>	<b>61'481'235</b>	<b>-6'161'825</b>	<b>-10.0%</b>

C'est en comparant les résultats de l'année 2003 avec ceux qui sont prévus dans le cadre du budget 2006 que l'on peut véritablement mesurer les effets des mesures d'économie qui ont été mises en place par la Municipalité.

En effet, nous constatons une nette baisse des charges relatives aux autorités et au personnel (-10.6%) ainsi qu'aux achats de biens, services et marchandises (-12.6%) par rapport aux comptes de l'année 2003.

Globalement, grâce aux mesures d'économie, il a été possible de diminuer les charges maîtrisables de 10%. Notons également que les efforts se sont portés de manière similaire sur les charges de personnel de même que sur les achats de biens, services et marchandises.

**Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :**



### **2.1.1.1 Charges de personnel**

Les réorganisations menées ces deux dernières années ont porté leurs fruits. Avec 204 postes « équivalent plein temps » représentant un total de 240 collaborateurs, les services de l'administration communale arrivent à leurs effectifs plancher. Les économies salariales se situeront plutôt désormais dans le gain potentiel des remplacements, après des départs à la retraite, permettant d'engager un personnel plus jeune et moins rémunéré. Il faut cependant souligner que, dans certaines professions, le recrutement s'avère difficile et peut obliger à une surenchère salariale.

Pour 2006, une indexation de 1% a été portée au budget après une estimation basée sur l'indice du coût à la consommation du mois d'août 2005. Cette indexation ne permettra pas de compenser pleinement le renchérissement d'autant que l'indexation prévue dans le budget 2005 ne sera pas complète. Cependant, la Municipalité a décidé de ne pas aller au-delà de ce montant. De plus, la politique d'augmentation a été plus restrictive encore que l'année passée, mais il est nécessaire de pouvoir encourager les collaborateurs méritants qui ont dû, pour la plupart, fournir des efforts supplémentaires en raison de la diminution des effectifs.

Cette baisse d'effectif ne va pas sans poser de problèmes réels dès qu'un collaborateur est accidenté ou malade. Nous devons désormais veiller à ce que le manque de personnel ne provoque pas des conséquences induites (augmentation de l'absentéisme, recrudescence des accidents de travail, etc.).

L'étude sur la structure des salaires a permis à la Commune de se situer parmi les autres villes qui participent à ce travail commun. D'une manière générale, Pully se positionne dans la moyenne, avec des variations suivant les professions. Ainsi, si pour des raisons d'ancienneté ou historiques, certains collaborateurs sont mieux rémunérés que la moyenne intercantonale, dans d'autres domaines et notamment les cadres, nos salaires se situent souvent dans les limites inférieures des traitements proposés par les autres entités communales. Cette étude sera reconduite en 2006 avec un plus grand nombre de villes participantes et proposera, chaque fois que cela sera possible, des comparaisons avec le secteur privé.

Le poste relatif aux retraites complémentaires (compte 130.3070) sera en augmentation en 2006 et 2007 avant de diminuer à nouveau dès l'année 2008, conséquence logique de la politique de retraites anticipées à court terme menée lors de la restructuration des effectifs.

Quand à la formation, elle reste une priorité afin d'assurer la relève dans plusieurs services puisqu'un quart du personnel communal partira en retraite d'ici à 2011.

### **2.1.2 Charges non maîtrisables**

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville
- Charges relatives aux amortissements sur les investissements
- Charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales)

*Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2006 et le budget 2005 :*

Intitulé	Budget 2006	Budget 2005	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	5'249'250	5'335'250	-86'000	-1.6%
Amortissements	2'443'100	2'473'300	-30'200	-1.2%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	48'460'566	49'359'156	-898'590	-1.8%
<b>TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES</b>	<b>56'152'916</b>	<b>57'167'706</b>	<b>-1'014'790</b>	<b>-1.8%</b>

*Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2006 et les comptes 2004 :*

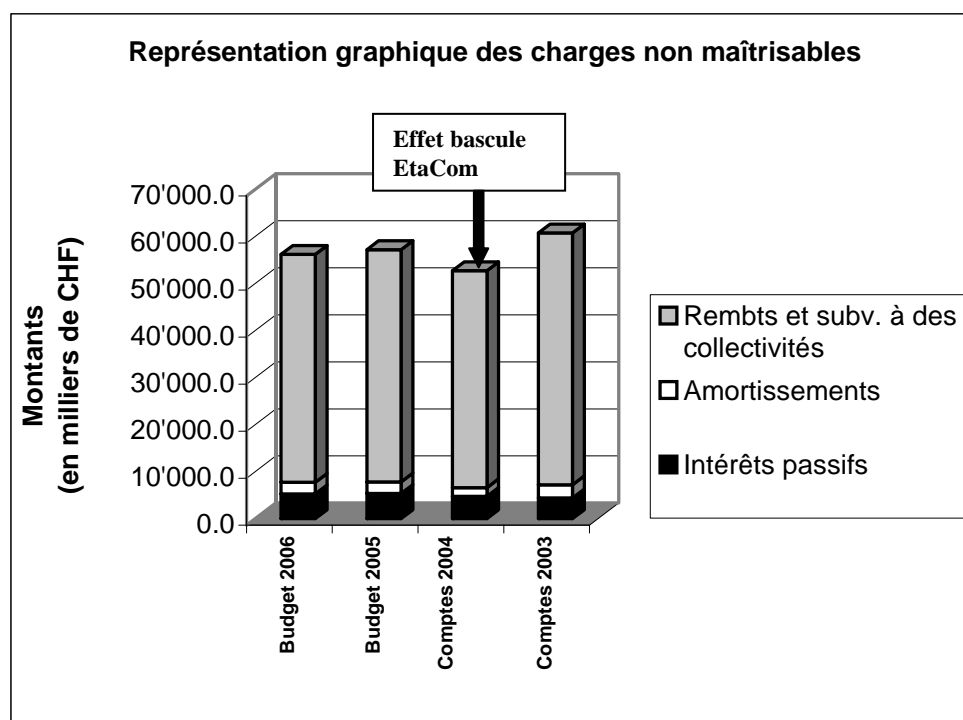
Intitulé	Budget 2006	Comptes 2004	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	5'249'250	4'708'018	541'232	11.5%
Amortissements	2'443'100	1'856'264	586'836	31.6%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	48'460'566	46'137'373	2'323'193	5.0%
<b>TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES</b>	<b>56'152'916</b>	<b>52'701'655</b>	<b>3'451'261</b>	<b>6.5%</b>



**Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2006 et les comptes 2003 :**

Intitulé	Budget 2006	Comptes 2003	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	5'249'250	4'354'449	894'801	20.5%
Amortissements	2'443'100	2'836'597	-393'497	-13.9%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	48'460'566	53'547'424	-5'086'858	-9.5%
<b>TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES</b>	<b>56'152'916</b>	<b>60'738'470</b>	<b>-4'585'554</b>	<b>-7.5%</b>

**Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :**



### 2.1.2.1 Intérêts passifs

Pour l'exercice 2006, la dette devrait augmenter de la manière suivante :

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANTS (EN MILLIERS DE CHF)</b>
Total des revenus prévus dans le budget 2006	111'733.0
Total des charges prévues dans le budget 2006	-119'731.0
Déficit prévu dans le budget 2006	-7'998.0
<i><b>Eléments non monétaires :</b></i>	
Imputations internes (charges) prévues dans le budget 2006	6'735.7
Imputations internes (revenus) prévues dans le budget 2006	-6'735.7
Amortissements comptables prévus dans le budget 2006 (minimum légal)	2'130.1
Attributions fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2006	1'523.0
Prélèvement fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2006	-1'210.2
<b>Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) prévu dans le budget 2006</b>	<b>-5'555.1</b>
Investissements prévus pour l'année 2006 (selon plan des investissements)	-14'000.0
<b>Besoin en capitaux étrangers (augmentation de l'endettement) selon le budget 2006</b>	<b>-19'555.1</b>
<b>Remboursement de la dette (succession Kainer + vente des actions CVE)</b>	<b>9'000.0</b>
<b>Augmentation probable de la dette durant l'exercice 2006</b>	<b>-10'555.1</b>
<b>Dette probable au 31 décembre 2006</b>	<b>-151'000.0</b>

Par rapport au budget de l'année 2005, on peut constater une certaine stagnation de la charge d'intérêts, alors que, quand bien même, la dette communale va encore augmenter durant l'année 2006 (+ CHF 10.6 mios). Ceci s'explique par les taux relativement bas sur les marchés financiers. Ainsi, nous pourrions certainement profiter de taux plus intéressants que ceux qui avaient été octroyés pour les emprunts arrivant à échéance durant l'année 2006.

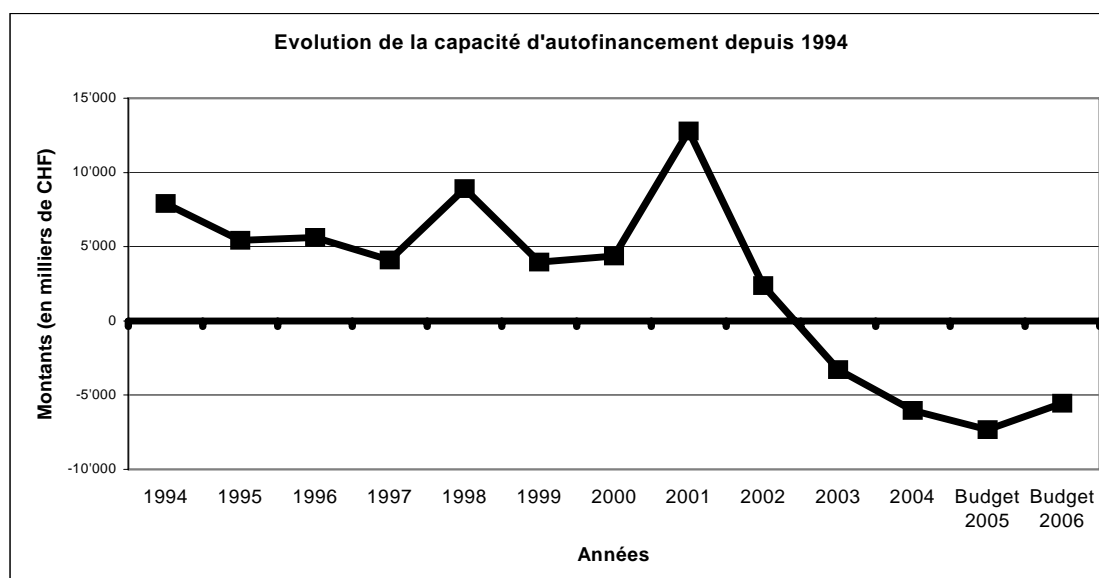
*Echéancier des emprunts contractés :*

Années	Montants échus (en CHF)	Taux d'intérêt moyen (en %)
2005	Néant	Néant
2006	30'000'000	3.3%
2007	Néant	Néant
2008	19'000'000	3.6%
2009	Néant	Néant
2010	23'400'000	4.1%
2011	18'000'000	3.0%
2012	27'000'000	4.1%
2013	14'000'000	3.0%
2015	10'000'000	2.6%
<b>Total</b>	<b>141'400'000</b>	<b>3.5%</b>

Tous les contrats d'emprunts arrivant à échéance en 2006 ont un taux moyen de 3.3%. Par conséquent, si leur renouvellement s'effectue à un taux inférieur à 3.3%, nous aurons à constater une diminution de la charge d'intérêts.

De plus, une réflexion globale sera menée au niveau de la politique d'emprunt de la Commune. En effet, jusqu'à présent, la Ville de Pully privilégiait des emprunts à taux fixes sur de longues durées. A l'avenir, il serait plus adapté d'équilibrer quelque peu le portefeuille d'emprunts afin que ce dernier contienne une part de crédits à court terme. Le principal avantage est de donner plus de flexibilité et de marge de manoeuvre à notre Commune en matière de remboursement d'emprunts.

*Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au budget 2006 :*



On peut dès lors constater que, depuis 2003, la Ville de Pully génère systématiquement de l'autofinancement négatif. Non seulement pour financer nos investissements, nous devons avoir recours à l'emprunt, mais également pour financer notre « ménage courant ».

Les taux d'intérêts sont actuellement relativement bas. Par conséquent, si la situation reste telle qu'elle est sur les marchés financiers, l'endettement supplémentaire sera relativement bon marché pour la Ville de Pully. Néanmoins, il y a fort à parier que d'ici une année à deux ans, les taux risquent d'augmenter passablement. Ceci aura comme conséquence une augmentation non négligeable du coût de nos emprunts.

#### **2.1.2.2 Amortissements**

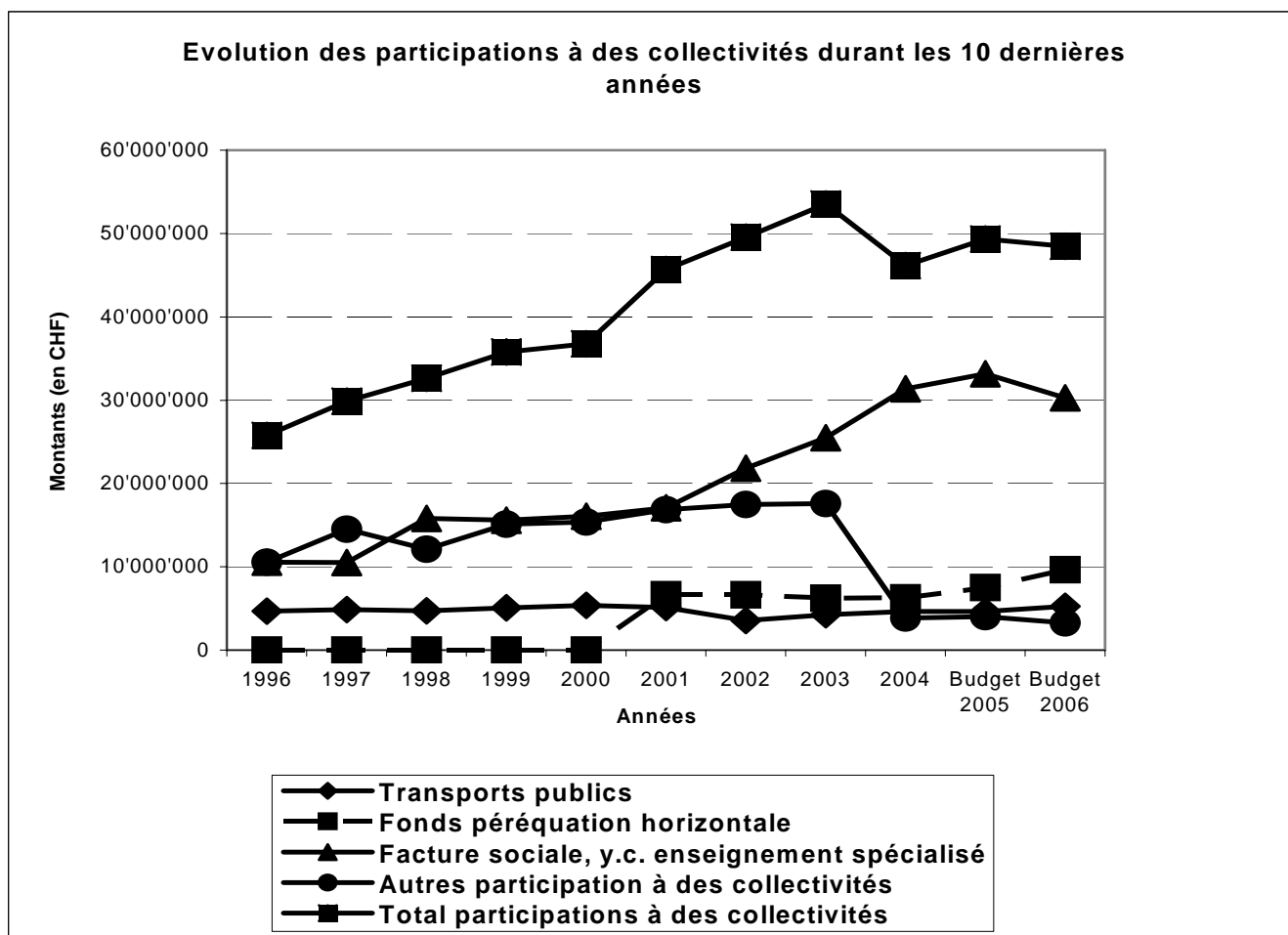
Les amortissements sont en légère baisse de 1.2% par rapport au budget 2005. Tous les amortissements comptables sont pratiqués selon le minimum légal. Par conséquent, nous n'avons plus aucune marge de manœuvre quant à ce type de charges.

Par rapport aux comptes 2004, on constate tout de même une augmentation de près de CHF 600'000.00 qui s'explique en bonne partie par la fin des travaux relatifs à la construction du Collège des Alpes.

#### **2.1.2.3 Remboursements, participations et subventions à des collectivités**

Beaucoup d'incertitudes ont prévalu quant à ce type de charges lors de l'établissement du budget 2006. En effet, l'année 2006 marquera l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière.

*Evolution des principales composantes des charges cantonales durant les 10 dernières années :*



La forte diminution des remboursements, participations et subventions à des collectivités en 2004 est due pour l'essentiel à la bascule EtaCom qui a eu comme conséquence la liquidation du fonds de régulation EtaCom.

### 2.1.2.3.1 Facture sociale

Globalement, la part des communes à la facture sociale pour l'année 2006 augmente de 9% par rapport au budget de l'année 2005. Cette progression s'explique par la situation du marché du travail qui implique une progression du nombre de dossiers relevant du revenu d'insertion (RI).

Avec l'introduction de la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF), certaines charges qu'assumaient seules les communes pour les frais de fonctionnement des Centres sociaux régionaux (CSR), sont désormais intégrées dans la facture sociale. Par ailleurs, le coût des mesures relatives au marché du travail ne fera plus l'objet d'une facturation supplémentaire mais se trouve également inclus dans la facture sociale.

Les différents régimes de la facture sociale connaîtront quelques modifications pour l'année 2006. Ils se composent de la manière suivante :

- a) Prestations complémentaires et hébergement
- b) Assurance maladie
- c) Aides, subventions et autres régimes sociaux
- d) Protection de la jeunesse
- e) COFOP - Transition formation
- f) Enseignement spécialisé

**a) Prestations complémentaires et hébergement**

Ce régime est issu de la fusion des anciens régimes « Prestations complémentaires AVS/AI » et « Hébergement médico-social ». La non entrée en vigueur de la LEMS (Loi sur les EMS) a pour effet de diminuer de près de CHF 22.6 mios la part des communes dans ces deux régimes. Cette baisse se voit tempérée par les hausses (+CHF 8.8 mios) relatives aux prestations complémentaires en home et l'hébergement, tenant compte de l'augmentation du nombre de lits exploités en EMS (+140 unités) en 2006. De plus, l'évolution démographique des rentiers AVS et AI induit forcément une augmentation des coûts pour ces régimes.

**b) Assurance maladie**

Ce régime accuse une progression de 6% par rapport au budget de l'année 2005. Cette augmentation répercute l'évolution de l'enveloppe au niveau fédéral qui tient compte de la modification de la LAMal visant à prendre en charge au minimum 50% de la prime d'assurance maladie des subsidiés enfants et jeunes adultes en formation. L'enveloppe cantonale augmente de CHF 18.7 mios, mais l'effet sur la facture sociale n'est que de CHF 3.2 mios une fois déduite la subvention fédérale.

**c) Aides, subventions et autres régimes sociaux**

Ce régime, anciennement « Prévoyance et aide sociale », a vu sa composition élargie aux prestations sociales qui formaient le régime « Autres aides à la famille et maintien à domicile ». Ce régime accuse une très forte progression de près de 37% par rapport au budget de l'année 2005. Relevons tout d'abord une forte hausse de près de CHF 20.0 mios des prestations financières du régime d'aide sociale unique que sera le RI à partir de 2006.

Par ailleurs, il faut relever un impact à la hausse de CHF 10.0 mios en lien avec le budget des CSR lesquels subissent également l'effet de la hausse du nombre de dossiers RI sur leurs frais de fonctionnement. Il est à remarquer en outre que leur budget sera entièrement pris en compte pour le calcul de la facture sociale à partir de 2006, conformément à ce qui a été prévu dans la LOF, alors qu'une partie importante de ce budget est aujourd'hui à la seule charge des communes.

En ce qui concerne l'emploi, l'impact sur la facture sociale de la variation entre les budgets 2006 et 2005 est de près de CHF 15.0 mios. Cette augmentation se justifie par la facturation des mesures relatives au marché du travail qui sera directement intégrée dans la facture sociale à partir de 2006 et par le nombre de bénéficiaires RI en nette augmentation, ce qui se répercute sur le coût global des mesures, ainsi que par la prise

en charge, dès 2006, par le Canton de la totalité des coûts relatifs aux emplois d'insertion pour les assurés de plus de 50 ans, alors qu'en 2005 ceux-ci étaient totalement financés par le Fonds cantonal de lutte contre le chômage.

**d) Protection de la jeunesse**

Ce régime reste stable par rapport au budget 2005, une augmentation des charges, essentiellement due à l'effet démographique, est compensée par des augmentations de revenus liés à un suivi plus soutenu des contributions des parents ainsi qu'à l'augmentation du nombre de situations de mineurs au bénéfice de prestations complémentaires.

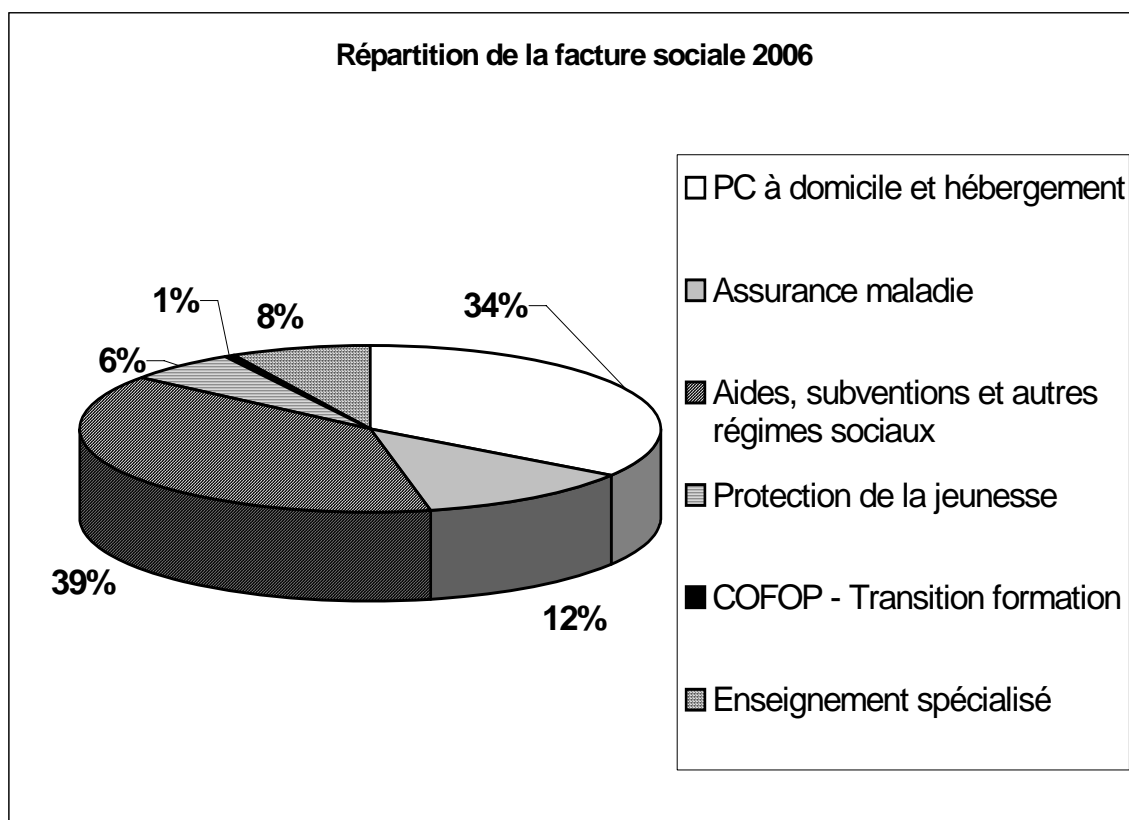
**e) COFOP - Transition formation**

Le Centre d'orientation et de formation professionnelles a été sorti du régime « Protection de la jeunesse ». Pour ce qui est de la légère variation de ce régime (+ CHF 100'000.00), elle s'explique par l'extension, dès la rentrée d'août 2005, de la capacité d'accueil de 15 jeunes supplémentaires.

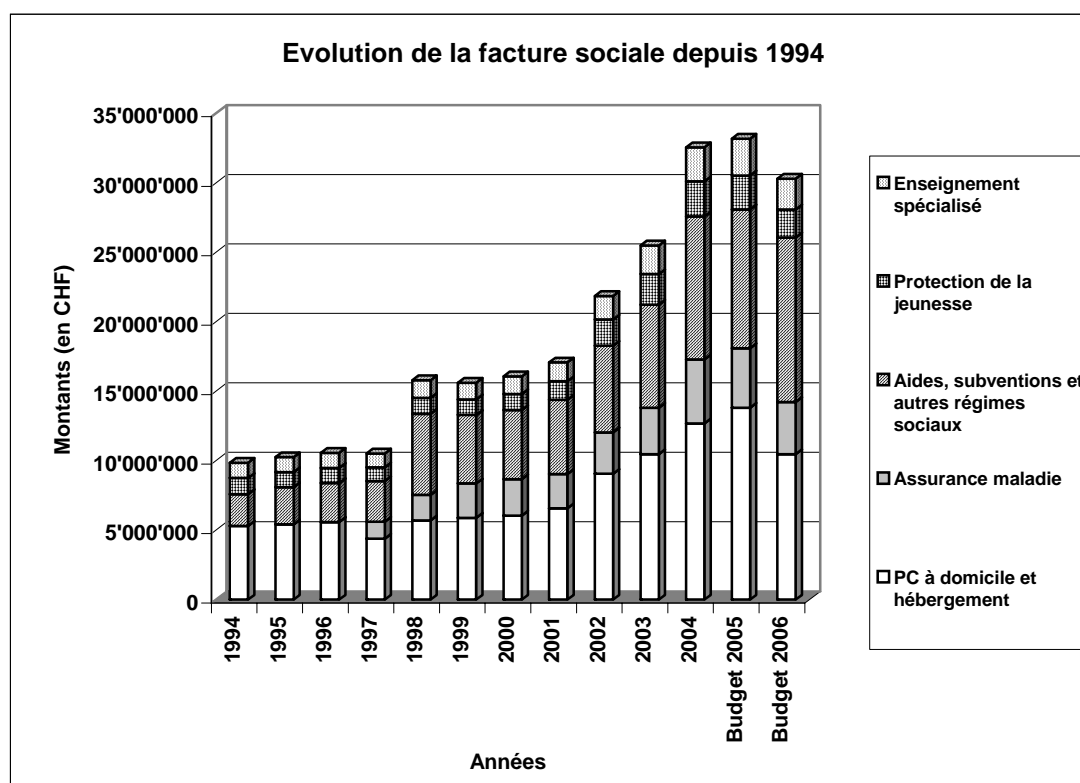
**f) Enseignement spécialisé**

Ce régime reste relativement stable (+ CHF 200'000.00). Une légère hausse du budget de l'Ecole cantonale pour enfants sourds s'explique par une augmentation du nombre d'élèves en attente d'une décision de l'assurance invalidité. Le montant relatif à l'enseignement spécialisé n'est pas comptabilisé dans le chapitre de la Sécurité sociale. Il est intégré dans le budget des écoles. Néanmoins, nous incluons ce régime à la facture sociale car il en fait partie intégrante.

**Graphique montrant la part de chacun des régimes de la facture sociale :**



**Graphique montrant l'évolution de la facture sociale depuis 1994 :**



Grâce à la nouvelle péréquation financière, la facture sociale à la charge de la Ville de Pully a diminué d'environ CHF 2.9 mios par rapport au budget 2005 et ce, malgré l'augmentation de la facture sociale totale de 9% par rapport à ce même budget.

On peut constater que la part de la Ville de Pully à la facture sociale est passée de CHF 9.8 mios en 1994 à CHF 30.3 mios pour le budget 2006, soit une augmentation de CHF 20.5 mios (+ 209%).

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

- 1994 15 points d'impôts
- 1995 15 points d'impôts
- 1996 16 points d'impôts
- 1997 15 points d'impôts
- 1998 23 points d'impôts
- 1999 21 points d'impôts
- 2000 21 points d'impôts
- 2001 20 points d'impôts
- 2002 24 points d'impôts
- 2003 28 points d'impôts
- 2004 34 points d'impôts
- 2005 (budget) 35 points d'impôts
- 2006 (budget) 31 points d'impôts



Dès lors, on ne peut que constater que, depuis 1994, la facture sociale, en points d'impôts, a plus que doublé. Ceci veut dire également qu'un peu moins de la moitié de l'impôt perçu sur le revenu, sur la fortune, sur le bénéfice net et le capital des sociétés est consacré au paiement de la facture sociale. Le reste, soit 38 points, est consacré, d'une part, au paiement des autres charges cantonales et, d'autre part, au bon fonctionnement de la Ville de Pully.

### 2.1.2.3.2 Péréquation directe horizontale

Cette péréquation a pour but la réduction des inégalités financières entre les communes et les contribuables découlant des différences de capacité contributive. Elle est directe, car les montants perçus et redistribués ne sont pas liés à des tâches déterminées et horizontales, les échanges ayant lieu exclusivement entre les communes.

Le fonds de péréquation est alimenté par toutes les communes vaudoises à raison de l'équivalent de 13 points d'impôts et le tout est redistribué aux communes en fonction de la classification de chacune des communes.

Veillez trouver ci-dessous le détail de la péréquation directe horizontale qui a été portée dans le budget 2006 :

▪ alimentation du fonds (13 points d'impôts) (comptabilisation : compte 220.3520)	CHF 12'330'370.00
▪ retour péréquation directe (comptabilisation : compte 220.4527)	CHF ( 1'554'359.00)
▪ prise en charge plafond dépenses thématiques (comptabilisation : compte 220.4527)	<u>CHF ( 1'130'790.00)</u>
<b>Total net péréquation directe horizontale</b>	<b><u>CHF 9'645'221.00</u></b>

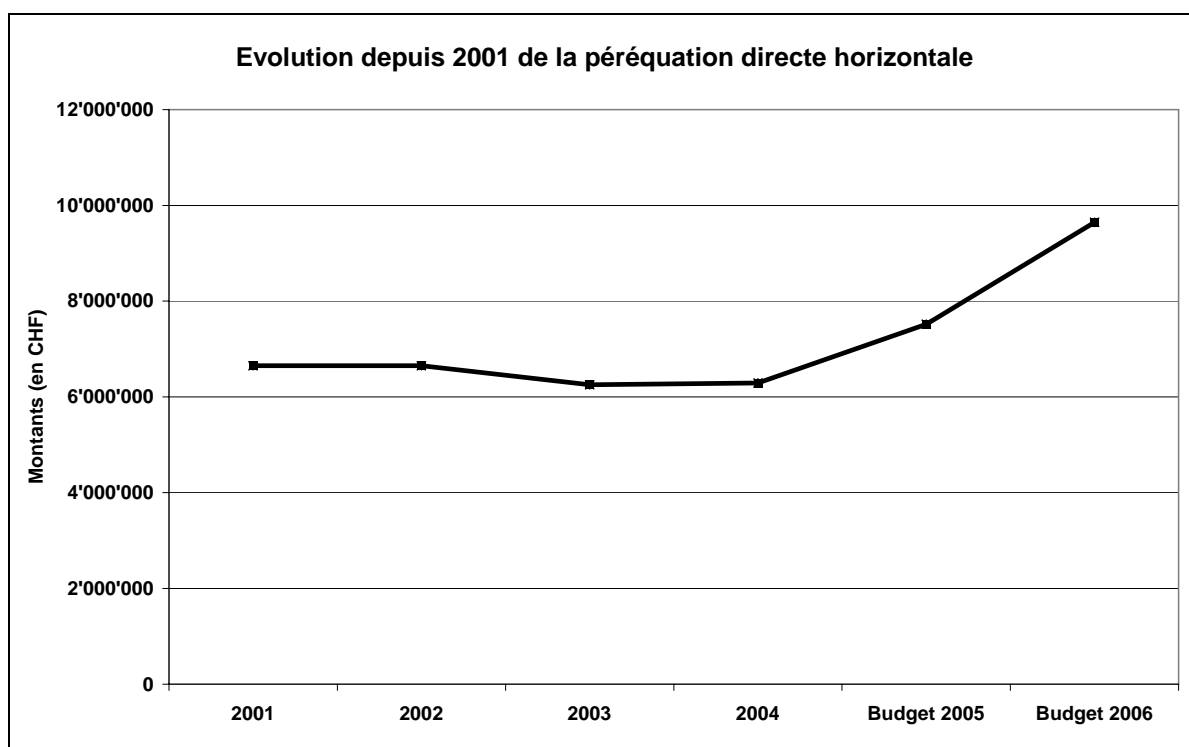
En points d'impôts, voici ce que représente la péréquation directe horizontale, depuis 2001 :

• 2001	7.7 points d'impôts
• 2002	7.5 points d'impôts
• 2003	7.0 points d'impôts
• 2004	6.9 points d'impôts
• 2005 (budget)	7.9 points d'impôts
• 2006 (budget)	10.0 points d'impôts

On peut constater que la part nette de la Ville de Pully à la péréquation directe horizontale est passée de CHF 6.6 mios en 2001 à CHF 9.6 mios pour le budget 2006, soit une augmentation de CHF 3.0 mios (+ 45.5%).

Dès lors, on constate que notre moins grande participation à la facture sociale est pratiquement entièrement anéantie par l'augmentation de notre participation nette à la péréquation directe horizontale.

*Graphique montrant l'évolution de la péréquation directe horizontale depuis 2001 :*



### 2.1.2.3.3 Transports publics

Dans le cadre de la volonté de l'Etat de Vaud de prélever une contribution financière aux communes, le Conseil d'Etat a adopté l'exposé des motifs et projet de décret sur la contribution des communes à l'assainissement des finances cantonales.

Dans cette optique, la contribution des communes est prévue de se faire de la manière suivante :

- Réduction de la part des communes sur l'impôt sur les gains immobiliers passant de  $5/12^{\text{ème}}$  à  $3/12^{\text{ème}}$  : effet pour Ville de Pully : diminution des recettes fiscales d'environ CHF 700'000.00.
- Les transports régionaux sont au bénéfice de subventions cantonales avec un taux de 70%. Il est prévu que les communes et le Canton subventionnent à 50% chacun les transports publics régionaux : effet pour la Ville de Pully : augmentation des charges relatives aux transports publics d'environ CHF 510'000.00.

Veillez trouver ci-dessous le détail du montant relatif aux transports publics qui a été porté dans le budget 2006 :

- TL, estimation du déficit général CHF 3'990'000.00
- Lignes régionales : bassin N° 5 Lausanne-Echallens-Oron CHF 760'000.00
- Participation assainissement finances cantonales CHF 510'000.00

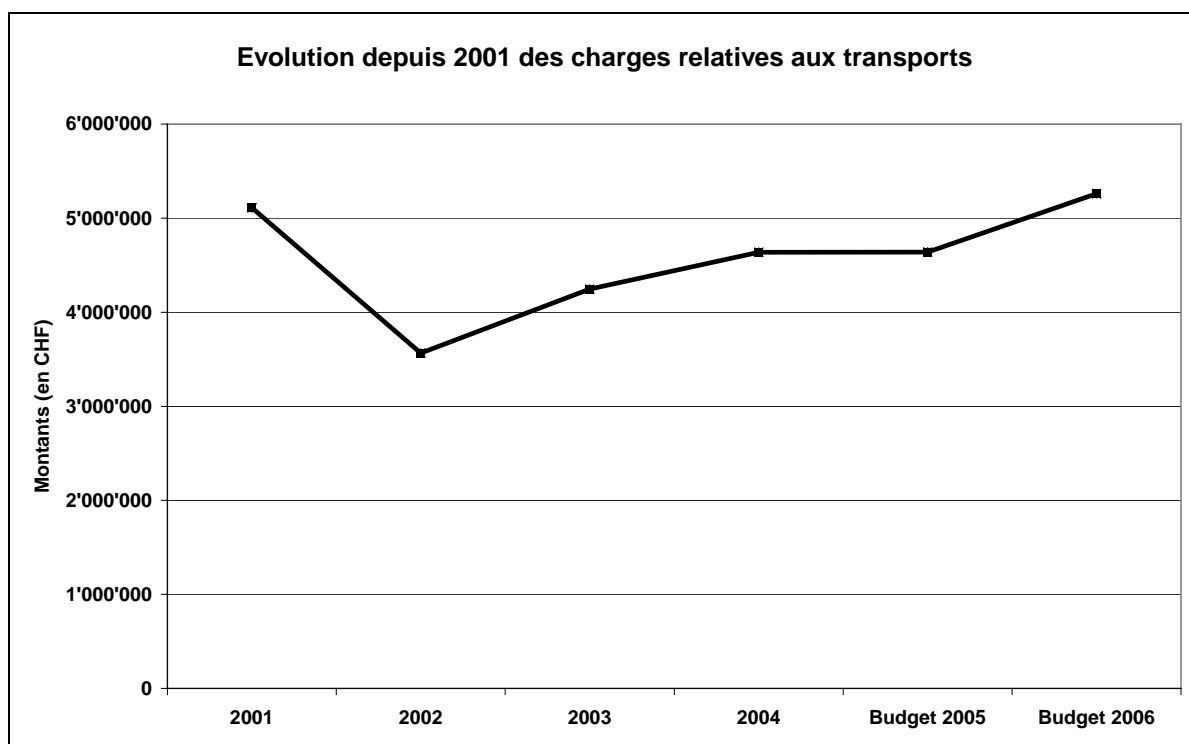
**Montant porté au budget 2006**

**CHF 5'260'000.00**

En points d'impôts, voici ce que représente la part de la Ville de Pully au financement des transports publics, depuis 2001 :

- 2001 5.9 points d'impôts
- 2002 4.0 points d'impôts
- 2003 4.8 points d'impôts
- 2004 5.1 points d'impôts
- 2005 (budget) 4.9 points d'impôts
- 2006 (budget) 5.4 points d'impôts

*Graphique montrant l'évolution des charges relatives aux transports depuis 2001 :*



#### 2.1.2.3.4 Reports de charges cantonales - Conclusion

En points d'impôts, voici ce que représente le total des reports de charges cantonales depuis 2001 :

• 2001	33.6 points d'impôts
• 2002	35.5 points d'impôts
• 2003	39.8 points d'impôts
• 2004	45.8 points d'impôts
• 2005 (budget)	47.8 points d'impôts
• 2006 (budget)	46.4 points d'impôts

Ainsi, on constate que, depuis l'année 2001, la masse fiscale utilisée pour le financement des reports de charges cantonales n'a cessé d'augmenter. En effet, depuis 2001, l'augmentation est équivalente à environ 12.8 points d'impôts. De plus, dans ce calcul, il n'a pas été intégré la baisse des revenus relatifs à notre part sur les gains immobiliers de CHF 700'000.00. Si nous prenons en compte cette donnée, nous constatons que les reports de charges cantonales représenteraient l'équivalent de 47.1 points d'impôts, soit quasiment la même proportion constatée dans le cadre du budget de l'année 2005.

#### **2.1.2.4 Charges internes**

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux imputations internes
- Charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux

##### **2.1.2.4.1 Imputations internes (charges)**

Tout d'abord, il convient de rappeler que les imputations internes n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Ville de Pully. En effet, les charges relatives aux imputations internes sont entièrement compensées par des revenus relatifs à des imputations internes.

##### **2.1.2.4.2 Attributions aux fonds et financements spéciaux**

Les attributions à des fonds et financements spéciaux sont des opérations purement comptables. Par conséquent, elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Ville de Pully.

L'augmentation sensible provient de l'obligation légale qu'ont les communes vaudoises d'attribuer les résultats de leurs services industriels à une réserve pour égalisation des résultats. Il s'avère que, d'après le budget 2006, le résultat du Service électrique de Pully devrait être supérieur aux années précédentes.

*Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2006 et le budget 2005 :*

Intitulé	Budget 2006	Budget 2005	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	<b>6'735'650</b>	6'640'770	94'880	1.4%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	<b>1'523'033</b>	1'177'011	346'022	29.4%
<b>TOTAL DES CHARGES INTERNES</b>	<b>8'258'683</b>	<b>7'817'781</b>	<b>440'902</b>	<b>5.6%</b>

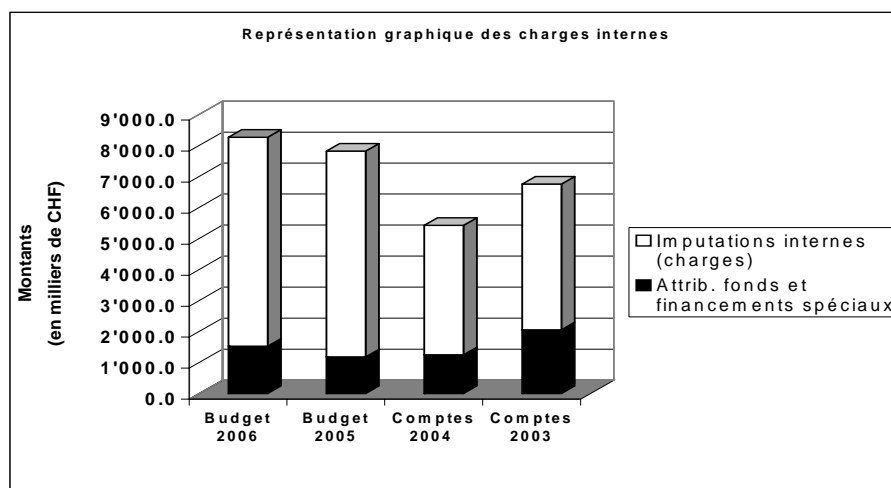
*Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2006 et les comptes 2004 :*

Intitulé	Budget 2006	Comptes 2004	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	<b>6'735'650</b>	4'171'833	2'563'817	61.5%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	<b>1'523'033</b>	1'246'115	276'918	22.2%
<b>TOTAL DES CHARGES INTERNES</b>	<b>8'258'683</b>	<b>5'417'948</b>	<b>2'840'735</b>	<b>52.4%</b>

*Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2006 et les comptes 2003 :*

Intitulé	Budget 2006	Comptes 2003	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	<b>6'735'650</b>	4'700'647	2'035'003	41.2%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	<b>1'523'033</b>	2'052'852	-529'819	-42.7%
<b>TOTAL DES CHARGES INTERNES</b>	<b>8'258'683</b>	<b>6'753'499</b>	<b>1'505'184</b>	<b>22.3%</b>

**Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :**

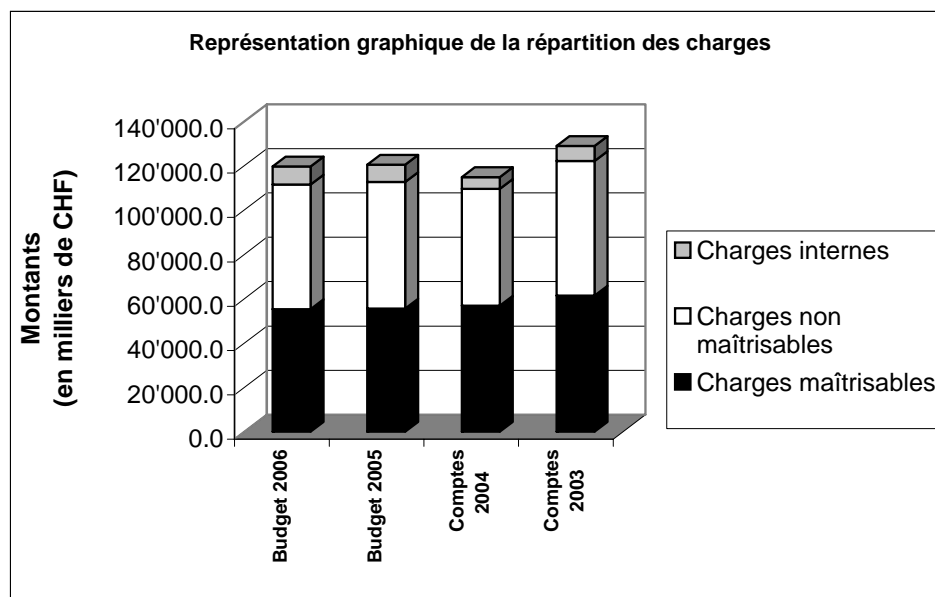


**2.1.2.5 Analyse des charges - Récapitulation**

**Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2006, au budget 2005, aux comptes 2004 ainsi qu'aux comptes 2003 :**

Intitulé	Budget 2006	Budget 2005	Comptes 2004	Comptes 2003
Autorités et personnel	28'184'725	28'518'830	30'305'063	31'543'807
Biens, services et marchandises	22'387'685	22'349'210	22'269'589	25'601'681
Aides et subventions	4'747'000	4'680'200	4'264'277	4'335'747
<b>Sous-total charges maîtrisables</b>	<b>55'319'410</b>	<b>55'548'240</b>	<b>56'838'929</b>	<b>61'481'235</b>
Intérêts passifs	5'249'250	5'335'250	4'708'018	4'354'449
Amortissements	2'443'100	2'473'300	1'856'264	2'836'597
Rembts et subv. à des collectivités	48'460'566	49'359'156	46'137'373	53'547'424
<b>Sous-total charges non maîtrisables</b>	<b>56'152'916</b>	<b>57'167'706</b>	<b>52'701'655</b>	<b>60'738'470</b>
Attrib. fonds et financements spéciaux	1'523'033	1'177'011	1'246'115	2'052'852
Imputations internes (charges)	6'735'650	6'640'770	4'171'833	4'700'647
<b>Sous-total charges internes</b>	<b>8'258'683</b>	<b>7'817'781</b>	<b>5'417'948</b>	<b>6'753'499</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>119'731'009</b>	<b>120'533'727</b>	<b>114'958'532</b>	<b>128'973'204</b>

**Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :**



## 2.2 Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en 3 catégories :

- Les revenus fiscaux
- Les revenus non fiscaux
- Les revenus internes

### 2.2.1 Revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques
- Impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales
- Impôt foncier
- Droits de mutation
- Impôts sur les successions et donations
- Impôts sur les chiens et taxes diverses
- Part aux impôts sur les gains immobiliers

L'évaluation des revenus fiscaux est devenue, depuis le changement de système fiscal vaudois en 2004 (passage à la taxation postnumerando annuelle), un exercice plutôt

compliqué. En effet, nous n'avons pas encore en notre possession une année qui puisse être considérée comme une année « référence » sur laquelle nos prévisions pourraient s'appuyer.

L'année 2004 est une année atypique car les taxations définitives 2003 n'ont pas toutes été effectuées. Il faudra encore attendre une année ou deux afin d'obtenir une année enfin représentative du nouveau système et être ainsi en mesure de pouvoir établir des prévisions plus conformes à la réalité.

L'évaluation des revenus fiscaux de l'année 2006 s'est basée sur la seule année que nous pouvons utiliser bien qu'incomplète : l'année 2004. Nous avons appliqué un taux de progression annuelle de 3% entre 2004 et 2005 et également 3% entre les années 2005 et 2006. Ce taux de progression a été calculé de la manière suivante :

- Augmentation de la population 1%
- Augmentation des revenus et fortunes 2%

**Taux de progression utilisé 3%**

La contribution des communes à l'assainissement des finances cantonales pour l'année 2006 portera également sur la part que nous touchons sur l'impôt sur les gains immobiliers (part à des recettes cantonales sans affectation). En effet, la part des communes vaudoises sur l'impôt des gains immobiliers devrait passer de 5/12<sup>ème</sup> à 3/12<sup>ème</sup>. Ceci aura comme conséquence une diminution de nos recettes fiscales estimée à CHF 700'000.00.

Ainsi, globalement, nos recettes fiscales ne devraient que très peu progresser par rapport au budget de l'année 2005 (+ 0.3%) et d'environ 5.4% par rapport aux comptes de l'année 2004.

Les revenus fiscaux relatifs aux comptes au 31 décembre 2003 comportent un taux d'imposition communal de 85% contre un taux de 69% pour le budget 2006. Cette différence s'explique par le fait qu'en 2003, la bascule des impôts due à EtaCom n'avait pas encore eu lieu.

**Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2006 et le budget 2005 :**

Intitulé	Budget 2006	Budget 2005	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	<b>76'256'800</b>	75'951'000	305'800	0.4%
Part à des recettes cantonales sans affectation	<b>1'100'000</b>	1'200'000	-100'000	-8.3%
<b>TOTAL DES REVENUS FISCAUX</b>	<b>77'356'800</b>	<b>77'151'000</b>	<b>205'800</b>	<b>0.3%</b>



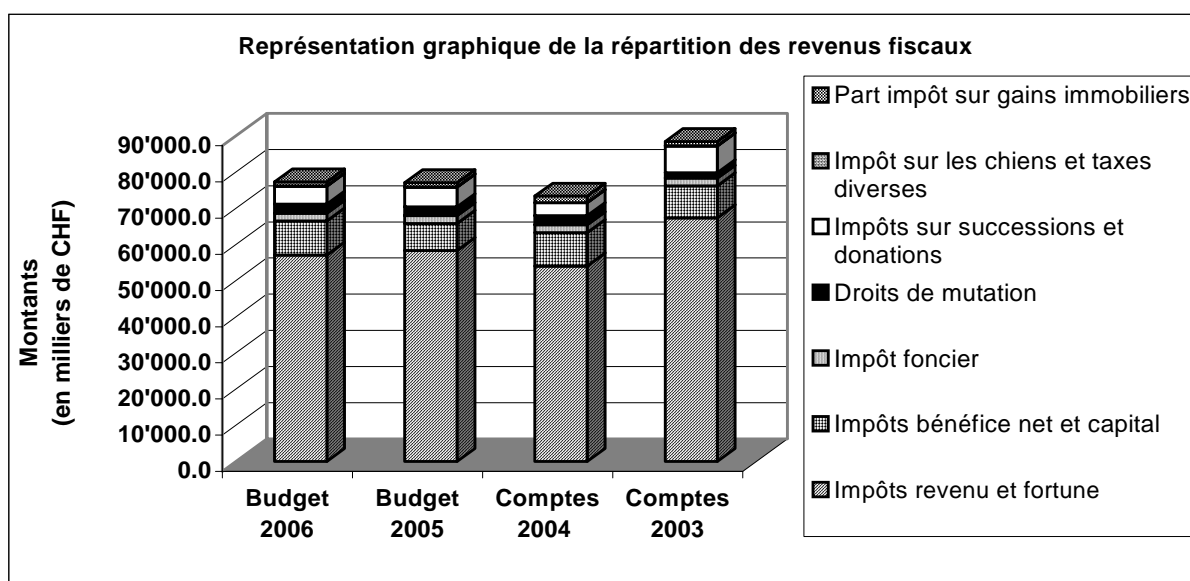
**Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2006 et les comptes 2004 :**

Intitulé	Budget 2006	Comptes 2004	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	76'256'800	71'616'125	4'640'675	6.5%
Part à des recettes cantonales sans affectation	1'100'000	1'778'304	-678'304	-38.1%
<b>TOTAL DES REVENUS FISCAUX</b>	<b>77'356'800</b>	<b>73'394'429</b>	<b>3'962'371</b>	<b>5.4%</b>

**Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2006 et les comptes 2003 :**

Intitulé	Budget 2006	Comptes 2003	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	76'256'800	87'325'039	-11'068'239	-12.7%
Part à des recettes cantonales sans affectation	1'100'000	1'165'081	-65'081	-5.6%
<b>TOTAL DES REVENUS FISCAUX</b>	<b>77'356'800</b>	<b>88'490'120</b>	<b>-11'133'320</b>	<b>-12.6%</b>

**Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :**



### 2.2.2 Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- Patentes et concessions
- Revenus relatifs au patrimoine
- Revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes
- Revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques
- Revenus relatifs aux autres participations et subventions

*Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2006 et le budget 2005 :*

Intitulé	Budget 2006	Budget 2005	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	15'000	23'000	-8'000	-34.8%
Revenus du patrimoine	4'493'953	4'582'750	-88'797	-1.9%
Taxes, émoluments, produit des ventes	19'633'900	19'404'953	228'947	1.2%
Part. et rembs de collectivités publiques	2'165'700	2'092'100	73'600	3.5%
Autres participations et subventions	121'800	126'800	-5'000	-3.9%
<b>TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX</b>	<b>26'430'353</b>	<b>26'229'603</b>	<b>200'750</b>	<b>0.8%</b>

*Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2006 et les comptes 2004 :*

Intitulé	Budget 2006	Comptes 2004	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	15'000	14'162	838	5.9%
Revenus du patrimoine	4'493'953	3'647'024	846'929	23.2%
Taxes, émoluments, produit des ventes	19'633'900	21'146'630	-1'512'730	-7.2%
Part. et rembs de collectivités publiques	2'165'700	3'819'339	-1'653'639	-43.3%
Autres participations et subventions	121'800	127'949	-6'149	-4.8%
<b>TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX</b>	<b>26'430'353</b>	<b>28'755'104</b>	<b>-2'324'751</b>	<b>-8.1%</b>

L'augmentation sensible des revenus du patrimoine par rapport aux comptes 2004 s'explique, d'une part, par la facturation de loyers pour la mise à disposition de locaux pour les sociétés sportives et culturelles ainsi que, d'autre part, par la séparation de la comptabilisation des locations de compteurs qui étaient, jusqu'en 2004, comptabilisées avec les ventes d'énergie (Taxes, émoluments, produits des ventes).

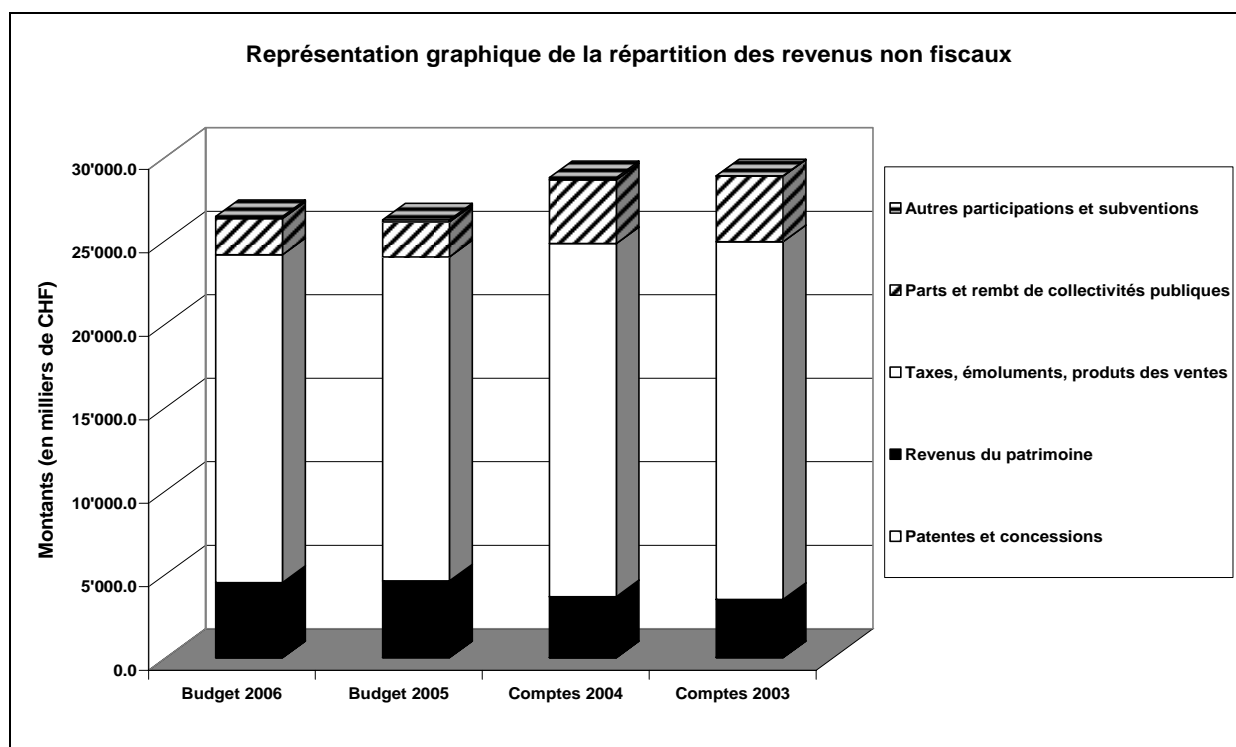
La baisse sensible des taxes, émoluments et produits des ventes par rapport aux comptes de l'année 2004 s'explique par la diminution du montant relatif aux amendes de la police ainsi que par la diminution de la vente d'électricité due à la séparation de la comptabilisation des locations des compteurs qui étaient, jusqu'en 2004, comptabilisées avec les ventes d'énergie.

La forte baisse des participations et remboursements de collectivités publiques par rapport aux comptes de l'année 2004 se justifie par la diminution des participations du Canton et des autres communes pour l'enseignement, suite à la reprise des écoles par l'Etat de Vaud.

*Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2006 et les comptes 2003 :*

Intitulé	Budget 2006	Comptes 2003	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	15'000	22'040	-7'040	-31.9%
Revenus du patrimoine	4'493'953	3'474'266	1'019'687	29.3%
Taxes, émoluments, produit des ventes	19'633'900	21'423'334	-1'789'434	-8.4%
Part. et rembs de collectivités publiques	2'165'700	3'917'866	-1'752'166	-44.7%
Autres participations et subventions	121'800	26'577	95'223	358.3%
<b>TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX</b>	<b>26'430'353</b>	<b>28'864'083</b>	<b>-2'433'730</b>	<b>-8.4%</b>

*Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :*



### 2.2.3 Revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- Revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
- Revenus relatifs aux imputations internes (revenus)

*Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2006 et le budget 2005 :*

Intitulé	Budget 2006	Budget 2005	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (revenus)	6'735'650	6'640'770	94'880	1.4%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'210'178	544'116	666'062	122.4%
<b>TOTAL DES REVENUS INTERNES</b>	<b>7'945'828</b>	<b>7'184'886</b>	<b>760'942</b>	<b>10.6%</b>

La forte progression des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux est due essentiellement à deux facteurs différents :

- aux déficits prévus pour les réseaux d'eau et d'égouts qui devront être compensés par un prélèvement sur les réserves respectives;
- à l'acquisition de quatre véhicules (Urbanisme, Police, Protection civile et Défense contre l'incendie) dont le financement sera assuré par un prélèvement sur le fonds de renouvellement des véhicules

**Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2006 et les comptes 2004 :**

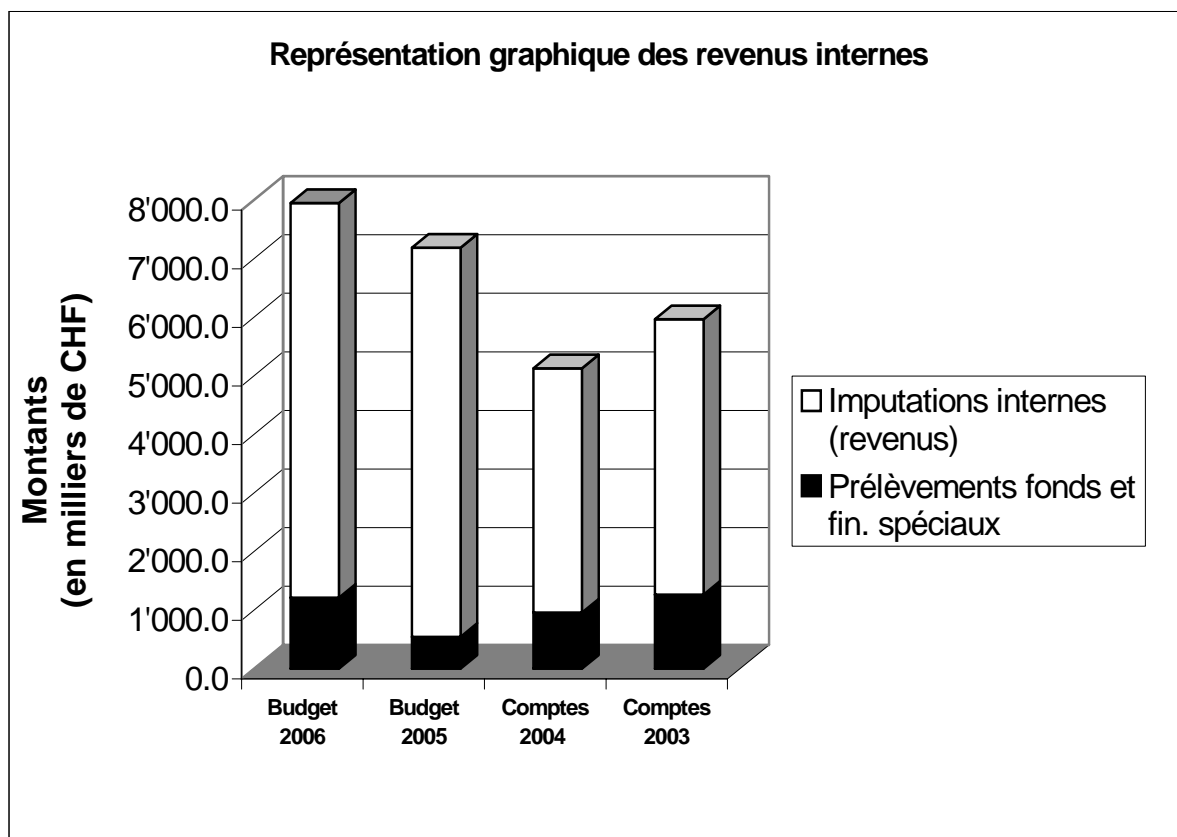
Intitulé	Budget 2006	Comptes 2004	Ecarts	Ecarts (en %)
Imputations internes (revenus)	<b>6'735'650</b>	4'171'833	2'563'817	61.5%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	<b>1'210'178</b>	956'264	253'914	26.6%
<b>TOTAL DES REVENUS INTERNES</b>	<b>7'945'828</b>	<b>5'128'097</b>	<b>2'817'731</b>	<b>54.9%</b>

L'augmentation des imputations internes est le reflet de la volonté de répartir au mieux certains coûts pour des entités fournissant des prestations à d'autres entités. Ceci peut être considéré comme les prémices de la mise en place d'une comptabilité analytique. Ces imputations internes n'ont aucune incidence sur le résultat de la Commune.

**Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2006 et les comptes 2003 :**

Intitulé	Budget 2006	Comptes 2003	Ecarts	Ecarts (en %)
Imputations internes (revenus)	<b>6'735'650</b>	4'700'647	2'035'003	43.3%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	<b>1'210'178</b>	1'263'102	-52'924	-4.2%
<b>TOTAL DES REVENUS INTERNES</b>	<b>7'945'828</b>	<b>5'963'749</b>	<b>1'982'079</b>	<b>33.2%</b>

*Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :*

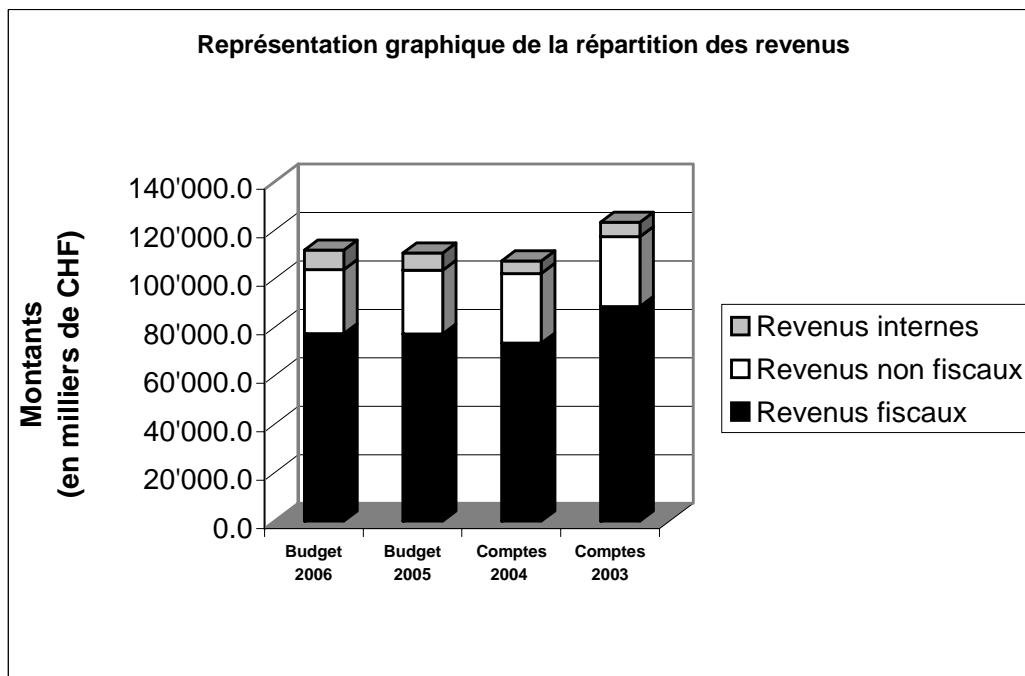


## 2.2.4 Analyse des revenus - Récapitulation

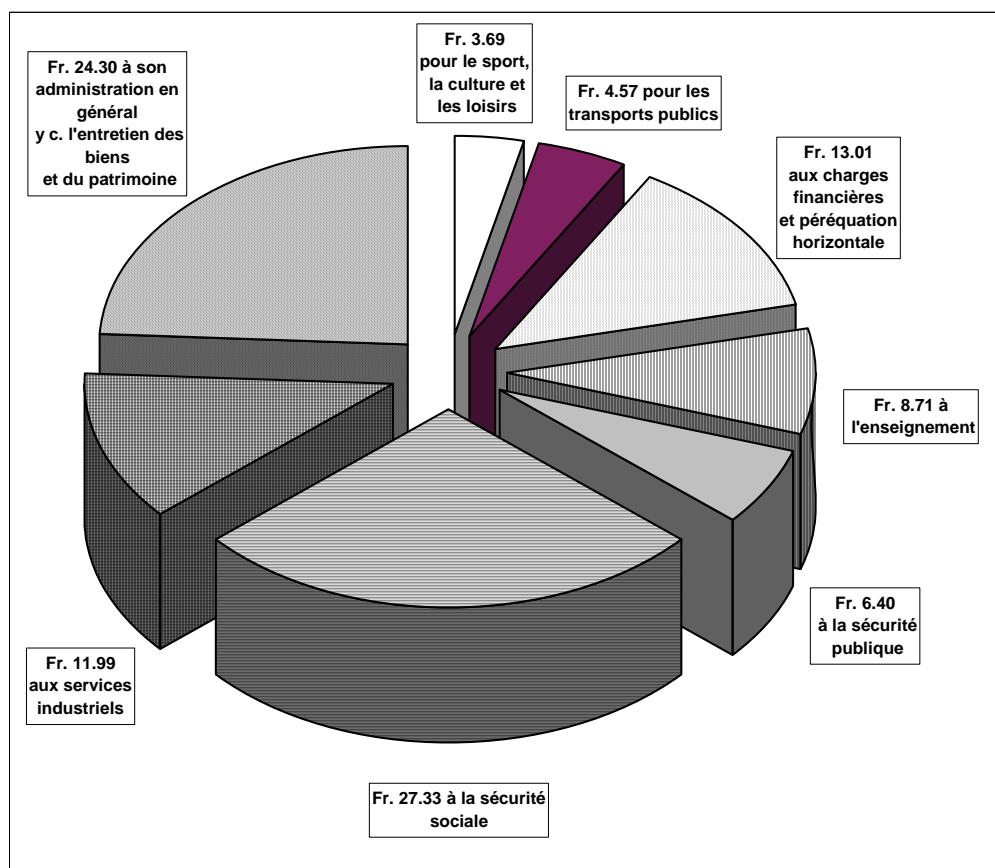
*Tableau récapitulatif des revenus relatifs au budget 2006, au budget 2005, aux comptes 2004 ainsi qu'aux comptes 2003 :*

Intitulé	Budget 2006	Budget 2005	Comptes 2004	Comptes 2003
Impôts sur le revenu et la fortune	<b>57'120'000</b>	58'355'000	54'050'270	67'371'374
Impôts sur le bénéfice net et le capital	<b>9'375'000</b>	7'480'000	9'295'286	8'884'012
Impôt foncier	<b>2'200'000</b>	2'150'000	2'149'513	2'091'517
Droits de mutation	<b>2'500'000</b>	2'400'000	2'512'002	1'550'292
Impôts sur successions et donations	<b>5'000'000</b>	5'500'000	3'546'466	7'357'630
Impôt sur les chiens et taxes diverses	<b>61'800</b>	66'000	62'588	70'214
Part impôts sur les gains immobiliers	<b>1'100'000</b>	1'200'000	1'778'304	1'165'081
<b><i>Sous-total revenus fiscaux</i></b>	<b>77'356'800</b>	<b>77'151'000</b>	<b>73'394'429</b>	<b>88'490'120</b>
Patentes et concessions	<b>15'000</b>	23'000	14'162	22'040
Revenus du patrimoine	<b>4'493'953</b>	4'582'750	3'647'024	3'474'266
Taxes, émoluments et produits ventes	<b>19'633'900</b>	19'404'953	21'146'630	21'423'334
Part. et rebmts de collectivités publ.	<b>2'165'700</b>	2'092'100	3'819'339	3'917'866
Autres participations et subventions	<b>121'800</b>	126'800	127'949	26'577
<b><i>Sous-total revenus non fiscaux</i></b>	<b>26'430'353</b>	<b>26'229'603</b>	<b>28'755'104</b>	<b>28'864'083</b>
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	<b>1'210'178</b>	544'116	956'264	1'263'102
Imputations internes (revenus)	<b>6'735'650</b>	6'640'770	4'171'833	4'700'647
<b><i>Sous-total revenus internes</i></b>	<b>7'945'828</b>	<b>7'184'886</b>	<b>5'128'097</b>	<b>5'963'749</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>111'732'981</b>	<b>110'565'489</b>	<b>107'277'630</b>	<b>123'317'952</b>

*Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :*



*En 2006, chaque fois que la Ville de Pully dépensera CHF 100.00, elle consacrera :*





## 2.2.5 Analyse des charges et des revenus - Récapitulation

*Tableau récapitulatif des charges et des revenus pour le budget 2006, par nature et par direction :*

<b>BUDGET 2006</b> <b>Charges et revenus</b> <b>par nature</b>	<b>Administration</b> <b>générale</b>	<b>Finances</b>	<b>Domaines et</b> <b>bâtiments</b>	<b>Travaux et</b> <b>Urbanisme</b>	<b>Instr. publique et</b> <b>cultes</b>	<b>Police</b>	<b>Sécurité sociale</b>	<b>Services</b> <b>industriels</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Montants en milliers de CHF</b>									
Autorités et personnel	6'284.7	613.1	2'776.0	6'203.5	3'708.1	6'152.0	571.6	1'875.7	28'184.7
Biens, services, marchandises	2'540.6	435.6	2'111.5	3'835.0	2'293.7	658.6	31.5	10'481.2	22'387.7
Intérêts passifs		5'249.3							5'249.3
Amortissements	29.2	301.0	74.3	967.5	867.6			203.5	2'443.1
Rembts, participations et subv. coll. publiques	5'570.2	9'645.3		2'324.1	2'232.3	560.5	28'128.2		48'460.6
Aides et subventions	1'064.1		2.6		926.9	0.1	2'753.3		4'747.0
Attrib. fonds et fin. spéciaux	200.0	70.0						1'253.0	1'523.0
Imputations internes	695.1			1'497.1	1'737.3			2'806.2	6'735.7
<b>Total des charges</b>	<b>16'383.9</b>	<b>16'314.3</b>	<b>4'964.4</b>	<b>14'827.2</b>	<b>11'765.9</b>	<b>7'371.2</b>	<b>31'484.6</b>	<b>16'619.6</b>	<b>119'731.1</b>
Impôts		76'256.8							76'256.8
Patentes, concessions		12.0				3.0			15.0
Revenus du patrimoine	222.3	260.0	2'381	0.5	177.2	479.0		974.0	4'494.0
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	826.4	7.1	448.6	2'421.5	500.1	992.6	125.6	14'312.0	19'633.9
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)		1'100.0							1'100.0
Participations et rembts de collectivités publiques			121.0	9.6	1'410.5	543.5	38.9	42.2	2'165.7
Autres participations et subventions	100.0			21.8					121.8
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	80.7		143.0	230.9	155.0	202.0		398.6	1'210.2
Imputations internes	521.3	390.0	642.5	2'045.7	2'189.4	54.0		892.8	6'735.7
<b>Total des revenus</b>	<b>1'750.7</b>	<b>78'025.9</b>	<b>3'736.1</b>	<b>4'730.0</b>	<b>4'432.2</b>	<b>2'274.1</b>	<b>164.5</b>	<b>16'619.6</b>	<b>111'733.1</b>

**Tableau récapitulatif des charges et des revenus pour le budget 2006, par nature et par directions municipales :**

Charges et revenus par nature	Administration générale et finances	Domaines, sports et écoles	Informatique, urbanisme et environnement	Police et sécurité sociale	Travaux et services industriels	TOTAL
Autorités et personnel	5'858'800	7'130'150	3'415'225	6'476'850	5'303'700	28'184'725
Biens, services, marchandises	1'676'750	4'920'925	2'163'485	755'590	12'870'935	22'387'685
Aides et subventions	1'064'100	933'000		2'749'900		4'747'000
<b>Total des charges maîtrisables</b>	<b>8'599'650</b>	<b>12'984'075</b>	<b>5'578'710</b>	<b>9'982'340</b>	<b>18'174'635</b>	<b>55'319'410</b>
Intérêts passifs	5'249'250					5'249'250
Amortissements	301'000	941'900	378'600		821'600	2'443'100
Rembts, participations et subv. coll. publiques	15'215'421	2'232'305		28'688'740	2'324'100	48'460'566
<b>Total des charges non maîtrisables</b>	<b>20'765'671</b>	<b>3'174'205</b>	<b>378'600</b>	<b>28'688'740</b>	<b>3'145'700</b>	<b>56'152'916</b>
Attrib. fonds et fin. spéciaux	70'000		200'000		1'253'033	1'523'033
Imputations internes	695'100	1'737'350			4'303'200	6'735'650
<b>Total des charges internes</b>	<b>765'100</b>	<b>1'737'350</b>	<b>200'000</b>		<b>5'556'233</b>	<b>8'258'683</b>
<b>Total des charges</b>	<b>30'130'421</b>	<b>17'895'630</b>	<b>6'157'310</b>	<b>38'671'080</b>	<b>26'876'568</b>	<b>119'731'009</b>
Impôts	76'256'800					76'256'800
Part à des recettes cantonales sans affectation	1'100'000					1'100'000
<b>Total des revenus fiscaux</b>	<b>77'356'800</b>					<b>77'356'800</b>
Patentes et concessions	12'000			3'000		15'000
Revenus du patrimoine	260'000	2'780'453		479'000	974'500	4'493'953
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	214'700	1'340'300	322'800	1'107'000	16'649'100	19'633'900
Participations et rembts de collectivités publiques		1'531'500	3'100	582'400	48'700	2'165'700
Autres participations et subventions	100'000				21'800	121'800
<b>Total des revenus non fiscaux</b>	<b>586'700</b>	<b>5'652'253</b>	<b>325'900</b>	<b>2'171'400</b>	<b>17'694'100</b>	<b>26'430'353</b>
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	500	298'000	170'650	201'500	539'528	1'210'178
Imputations internes	564'400	2'831'850	346'900	54'000	2'938'500	6'735'650
<b>Total des revenus internes</b>	<b>564'900</b>	<b>3'129'850</b>	<b>517'550</b>	<b>255'500</b>	<b>3'478'028</b>	<b>7'945'828</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>78'508'400</b>	<b>8'782'103</b>	<b>843'450</b>	<b>2'426'900</b>	<b>21'172'128</b>	<b>111'732'981</b>

### 3. Conclusions

Dans le préavis sur le budget 2005, la Municipalité faisait les constats suivants :

- l'atteinte de l'équilibre financier ne pourra pas se faire qu'à l'aide d'économies sur la part maîtrisable seulement et des comptes assainis passeront également par une augmentation des recettes;
- le budget 2005 est considéré comme un budget « plancher » en dessous duquel il sera très difficile d'aller sans toucher à la qualité de vie à Pully.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces constats sont toujours d'actualité. En effet, des économies ont encore pu être consenties sur ce budget 2006, mais nous sommes bel et bien devant un déficit structurel qui ne pourra pas être résorbé uniquement à coups d'économies sur nos charges maîtrisables.

La Municipalité comptait beaucoup sur la nouvelle péréquation afin de présenter un budget 2006, certes toujours déficitaire mais, dans des mesures plus acceptables. Force est de constater que les effets positifs de cette nouvelle péréquation ont juste servi à amortir la forte hausse de la facture sociale (+ 9%) et l'augmentation de notre participation nette à la péréquation directe horizontale.

De plus, le Canton demande aux communes vaudoises une contribution à l'assainissement des finances cantonales qui aura comme conséquence, pour la Ville de Pully, une péjoration supplémentaire de la situation financière de l'ordre de CHF 1.2 mios, incluse dans la projection budgétaire.

Dans ces conditions, l'équilibre des finances communales, sans augmentation des recettes mais avec la progression constante des reports de charges cantonales, ne permettra pas d'être conforté aussi rapidement qu'escompté, comme nous l'espérions encore en présentant les comptes 2004 en juin de cette année.

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 22-2005 du 26 octobre 2005,

entendu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver le projet de budget de la Bourse communale pour l'exercice 2006 dont le résumé est le suivant :

• Total des charges	CHF 122'416'158.00
• Total des revenus	<u>CHF 114'418'130.00</u>
• <b>Excédent des charges</b>	<b><u>CHF 7'998'028.00</u></b>

après :

• des amortissements de	CHF 2'130'100.00
• des attributions aux fonds de réserve et de renouvellement de	CHF 1'453'033.00
• des prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement de	CHF - 1'210'178.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services industriels (Budget EMR) CHF 500'000.00

Admis par la Municipalité dans sa séance du 26 octobre 2005.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

J.-F. Thonney

C. Martin

Annexe :  
-brochure du budget 2006